

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D018

Extension vestiaires terrain de jeux (Rugby) de l'espace de loisirs

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Considérant la nécessité de procéder à l'extension des vestiaires du terrain de jeux de l'espace de loisirs à destination du Club de Rugby,

Vu le devis du 27 décembre 2022 des Établissements Hodelin Frères,

Vu l'inscription budgétaire au budget de la Commune - exercice 2023

DECIDE

Article 1 : Les Établissements Hodelin Frères, dont le siège social est à Marçon, "La Jonchère", est retenue pour la réalisation des travaux d'extension des vestiaires du terrain de jeux de l'espace de loisirs pour un montant hors taxes de 3 665.00 € soit 4 031.50 € toutes taxes comprises

Article 2 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal.

Fait à Marçon, le 24/05/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

